

REFERENCE: C.N.293.1996.TREATIES-1 (Notification dépositaire)

ACCORD PORTANT CREATION DE LA BANQUE POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE  
ET LE DEVELOPPEMENT AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD  
FAIT LE 28 AOUT 1996

OUVERTURE A LA SIGNATURE

TRANSMISSION DES EXEMPLAIRES COPIES CERTIFIES CONFORMES

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,  
agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

I

L'Accord susmentionné est l'aboutissement de négociations menées en exécution d'un mandat défini par le Sommet économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord tenu à Casablanca du 30 octobre au 1er novembre 1994. Suite à une réunion des signataires éventuels du 13 au 14 février 1996, l'Accord a été adopté et transmis au Secrétaire général pour dépôt le 28 août 1996.

Conformément à son article 53, l'Accord est ouvert au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, à la signature par, pour ou au nom de tous les membres éventuels figurant au Tableau A de l'Accord.

II

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre sous ce pli  
..... deux exemplaires certifiés conformes de l'Accord.

A cette occasion, le Secrétaire général croit bon d'attirer l'attention des autorités compétentes sur le fait que les exemplaires certifiés conformes sont établis essentiellement en vue de permettre aux gouvernements et organisations intéressés de mener à bien leurs procédures internes de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. Par souci d'économie, les exemplaires certifiés sont imprimés en nombre limité. Il conviendrait donc que les autorités concernées reproduisent à partir des deux exemplaires accompagnant la présente notification les exemplaires supplémentaires dont elles pourraient avoir besoin.

Le 30 octobre 1996



A l'attention des services des traités des ministères des affaires étrangères et des organisations internationales intéressées